

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL325

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

A l'alinéa 55, après le mot :

« dignité »,

insérer les mots :

« de ses fonctions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.